



Commune de Velleron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

~
DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

SEANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres :

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

Date de la convocation :

Le 19 septembre 2024

DELIBERATION

N°2024-226

OBJET :

**Approbation du
lancement de la
consultation des
entreprises pour les
travaux relatifs à la
réfection et
l'aménagement du
chemin des Gypières**

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 septembre à dix-huit-heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Velleron, légalement convoqués par courriel en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville et sous la présidence de M. Philippe ARMENGOL, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Philippe ARMENGOL, Gilles LAUGIER, Sophie MARQUEZ, Hervé BERENGUER, Katia CAVALLINI, Nicole RIVES, Franck PESCHIER, Sabine BAUPREY, Alexandra BOURGOIN, Nicole VIAU, Thomas GAUDION, Geneviève FAGE, Bernard SENET, Marion RUDELLE, Daniel CLERC, Rachel TASSAN, Bernard THUY et Jérôme BISOGNO.

Absents ayant donné procuration : Mme Cécile LAGET-BARBET (procuration à Marion RUDELLE) et MM. Karim AKAR (procuration à Monsieur le Maire), Cédric CLARETON (procuration à Alexandra BOURGOIN) et Ludovic THEVENET (procuration à Sophie MARQUEZ).

Absent excusé : M. Yannick VITALBO

Secrétaire de séance : Cécile LAGET-BARBET

Monsieur Franck PESCHIER, élu délégué aux travaux, rapporte aux membres du conseil municipal :

La réfection et l'aménagement du chemin des Gypières est l'un des gros projets du mandat. En effet, cette entrée de ville très dégradée doit faire l'objet d'une réhabilitation qui prend en compte l'aménagement d'une voie destinée aux déplacements doux. Longue de plus d'un kilomètre, les travaux ne seront réalisés que sur 60% de sa longueur soit entre le rond-point de la RD 938 (560 mètres linéaires) et l'entrée du lotissement Le Clos des Saules, le reste de la voie étant déjà équipé d'un trottoir.

Préalablement à la consultation des entreprises, le bureau d'étude ARTELIA a été mandaté pour réfléchir conjointement avec la municipalité sur cet aménagement et les contraintes inhérentes à cette voie et réaliser le chiffrage de cette opération. L'estimation prévisionnelle des travaux est de 1 205 112,00 € HT à laquelle s'ajoute les coûts des études et des acquisitions (géomètre, actes administratifs, diagnostic amiante, bureau d'étude...). La commune a, à ce jour, obtenu les financements suivants :

- DETR 2023 : 199 990,00 €,
- Région PACA : 150 000,00 €,
- Amendes de Police : 17 500,00 €,
- Fonds d'investissement pour la mobilité du Grand Avignon (demande en cours) : 29 400,00 €.

Le montant total des aides s'élèverait à 396 890,00 € soit 30% du montant global des travaux.

Une consultation avec les riverains a été réalisée, ces derniers ayant répondu favorablement à la réalisation de ce projet très attendu et à la cession d'une partie de leurs terrains qui jouxte la voie afin d'en permettre l'élargissement.

Désormais, la phase APD (Avant-Projet Définitif) est achevée ; il convient donc de procéder à la consultation des entreprises dans le cadre d'un appel d'offres.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le projet de travaux, son financement prévisionnel et à autoriser Monsieur le Maire à procéder au lancement de l'appel d'offre afin de pouvoir désigner les entreprises qui se chargeront de la réalisation de ces travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la réfection du chemin des Gypières, entrée de ville Est de Velleron,
- **CONSIDÉRANT** le souhait de la commune de profiter de ces travaux pour créer une voie douce,
- **CONSIDÉRANT** l'Avant-projet définitif présenté par le bureau d'étude ARTELIA,
- **CONSIDÉRANT** le plan de financement prévisionnel,
- **ENTENDU** l'exposé de Monsieur Franck PESCHIER, élu délégué aux travaux et après débat,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 : D'approuver le projet de travaux consistant en l'aménagement et la réfection du chemin des Gypières et la création d'une voie douce.

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel comme suit :

- DETR 2023 : 199 990,00 €,
- Région PACA : 150 000,00 €,
- Amendes de Police : 17 500,00 €,
- Fonds d'investissement pour la mobilité du Grand Avignon (demande en cours) : 29 400,00 €,
- Autofinancement de la commune : 1 003 110,00 €.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Maire à procéder au lancement de l'appel d'offre afin de pouvoir désigner les entreprises qui se chargeront de la réalisation de ces travaux.

Cécile LAGET-BARBET

Philippe ARMENGOL,

Contrôle de la légalité



Secrétaire de séance

Maire de VELLERON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20240925-D2024-226-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Et ont signé les membres présents, après lecture faite, pour expédition certifiée conforme.
Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune, conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte.



Commune de Velleron

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

~
DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

SEANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres :

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22

Date de la convocation :

Le 19 septembre 2024

DELIBERATION

N°2024-227

OBJET :

**Décision modificative
n°1 du budget
principal 2024 de la
Commune**

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 septembre à dix-huit-heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Velleron, légalement convoqués par courriel en date du dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville et sous la présidence de M. Philippe ARMENGOL, Maire.

Etaients présents : Mmes et MM. Philippe ARMENGOL, Gilles LAUGIER, Sophie MARQUEZ, Hervé BERENGUER, Katia CAVALLINI, Nicole RIVES, Franck PESCHIER, Cécile LAGET-BARBET, Sabine BAUPREY, Alexandra BOURGOIN, Nicole VIAU, Thomas GAUDION, Geneviève FAGE, Bernard SENET, Marion RUDELLE, Daniel CLERC, Rachel TASSAN, Bernard THUY et Jérôme BISOGNO.

Absents ayant donné procuration : MM. Karim AKAR (procuration à Monsieur le Maire), Cédric CLARETON (procuration à Alexandra BOURGOIN) et Ludovic THEVENET (procuration à Sophie MARQUEZ).

Absent excusé : M. Yannick VITALBO

Secrétaire de séance : Cécile LAGET-BARBET

Madame Cécile LAGET-BARBET, élue déléguée aux Finances, rapporte au conseil municipal :

Il convient de prendre une première décision modificative concernant le budget principal de la commune. En effet, il s'agit d'augmenter les crédits aux chapitres relatifs aux amortissements (DF 042/RI 040) et à celui des dépenses à caractère général (011). Ces augmentations seront compensées par la diminution des crédits virés à la section d'investissement.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver la première décision modificative du budget principal 2024 de la commune de Velleron, telle que jointe à la présente note de synthèse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le budget 2024 de la commune approuvé le 27 mars 2024,
- **CONSIDERANT** la nécessité de procéder à des ajustements de crédits sur certains chapitres,
- **ENTENDU** l'exposé de Madame Cécile LAGET-BARBET, Elue aux Finances, et après débat,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE UNIQUE : D' approuver la première décision modificative du budget principal 2024 de la commune de Velleron telle que jointe à la présente délibération.

VIREMENT DE CREDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT	(-) DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		(+) AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement Eau et assainissement	023 (023)	89 968,69	60611 (011)	13 000,00

Combustibles			60621 (011)	2 500,00
Carburants	60622 (011)	5 000,00		
Alimentation			60623 (011)	2 000,00
Produits de traitement			60624 (011)	300,00
Fournitures d'entretien	60631 (011)	5 000,00		
Fournitures de petit équipement	60632 (011)	10 000,00		
Fournitures de voirie	60633 (011)	2 000,00		
Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)			6065 (011)	500,00
Autres matières et fournitures			6068 (011)	2 000,00
Contrats de prestations de services			611 (011)	8 000,00
Entretien, réparations bâtiments publics	615221 (011)	1 500,00		
Entretien, réparations autres bâtiments	615228 (011)	1 500,00		
Entretien, réparations voiries			615231 (011)	9 000,00
Entretien, réparations réseaux			615232 (011)	6 500,00
Entretien autres biens mobiliers			61558 (011)	500,00
Maintenance	6156 (011)	3 000,00		
Multirisques			6161 (011)	500,00
Autres primes d'assurance			6168 (011)	1 100,00
Divers			618 (011)	10 000,00
Autre personnel extérieur			6218 (012)	5 000,00
Rémunérations intermédiaires, honoraires	622 (011)	5 000,00		
Déplacements et missions	625 (011)	500,00		
Concours divers (cotisations)			6281 (011)	5 000,00
Frais de gardiennage			6282 (011)	250,00
Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	635 (011)	3 500,00		
Autres contributions obligatoires	6558 (65)	7 000,00		
Subv. fonct. Non dotés de la personnalité	65736211 (65)	16 500,00		
Subv. fonct. CCAS / CIAS			657363 (65)	16 500,00
Autres			65818 (65)	2 000,00
Amendes fiscales et pénales			6584 (65)	1 200,00
Dot. amort. et prov. Charges de fonct.			681 (042)	63 118,69
Fonds péréquation ress. com. et intercom			7392221 (014)	1 500,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		150 468,69		150 468,69
Remboursements rémunérations personnel			6419 (013)	10 000,00
Fonds péréquation ress. com. et intercom	732221 (73)	10 000,00		
RECETTES - FONCTIONNEMENT		10 000,00		10 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	(-) DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		(+) AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
INTITULES DES COMPTES				
OP : AMENAGEMENT CHEMIN DES GYPIERES				
Immobilisations corporelles en cours	231 (23)	26 850,00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		26 850,00		
OP : OPERATIONS FINANCIERES				
Virement de la section de fonctionnement	021 (021)	89 968,69		
Frais d'études, recherche et développement			2803 (040)	1 580,97
Subv. Grpt : Bâtiments, installations	28041512 (040)	11 773,00		
Licences, logiciels, droits similaires			2805 (040)	11 772,90
Agencements et aménagements de terrains			2812 (040)	706,98
Bâtiments publics			28131 (040)	1 891,00

Installations générales, agencements		28135 (040)	7 714,98
Installations de voirie		28152 (040)	3 611,66
Réseaux d'adduction d'eau		281531 (040)	321,96
Autres réseaux		281538 (040)	5 303,01
Matériel et outillage incendie, déf. civile		28156 (040)	5 653,00
Matériel et outillage technique		28157 (040)	3 028,97
Autres inst., matériel, outil. techniques		28158 (040)	14 579,76
Installations générales, aménagt divers		28181 (040)	68,00
Matériel de transport		28182 (040)	8 866,00
Matériel informatique		28183 (040)	362,98
Matériel de bureau et mobilier		28184 (040)	791,50
Autres immobilisations corporelles		28188 (040)	8 638,02
RECETTES - INVESTISSEMENT		101 741,69	74 891,69

Cécile LAGET-BARBET



Secrétaire de séance

Philippe ARMENGOL,

Maire de VELLERON

Contrôle de la légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20240925-D2024-227-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024
Publication : 01/10/2024

Et ont signé les membres présents, après lecture faite, pour expédition certifiée conforme.

Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune, conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte.